

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article779>



# Les propositions du SNES de l'Yonne en réponse au rapport de l'inspection générale

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - Plan d'urgence pour l'école dans l'Yonne -



Publication date: mardi 1er mars 2005

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

## **Mettre en œuvre une réelle « discrimination positive »**

Le ministère doit élaborer un plan de rattrapage pour les lycées et les collèges de l'Yonne afin de baisser les effectifs par classe, mettre en place des dispositifs concertés de lutte pour la réussite des élèves, donner du temps de concertation aux équipes pédagogiques et du temps de formation aux personnels, assurer un meilleur encadrement éducatif, sanitaire et social, avoir une offre de formations diversifiée et plus développée, sans décalage avec les autres départements.

## **Améliorer la formation continue des personnels**

La formation continue, en lien avec les recherches doit être repensée dans le sens d'une amélioration notable.

- Transparence sur l'utilisation des crédits de formation continue,
- Adéquation de l'offre du plan de formation avec les besoins exprimés par les personnels,
- Renforcement des possibilités de formations communes écoles/collèges et collèges/lycées.
- Renforcement des stages sur des thèmes transversaux pour favoriser le travail en équipe
- Formation à l'utilisation des TICE avec décharges pour les animateurs réseau.
- Renforcement des moyens et de la formation des formateurs.

## **Disposer d'outils favorisant la recherche concertée de solutions pertinentes et efficaces**

Une cellule doit être constituée qui élabore des outils statistiques permettant d'avoir dans un premier temps une image et ensuite une évolution des données nécessaires à l'appréhension et à la compréhension des difficultés du département.

### **Cela passe notamment par l'étude :**

- des cohortes d'élèves
- de l'orientation (vœux émis, affectation proposée, affectation définitive) des élèves
- du devenir des élèves qui sortent du système scolaire public en cours de formation (moment de l'année où ils quittent le système, pour faire quoi, ce qu'ils sont devenus un an après, ...)
- des résultats aux tests d'évaluation nationaux et notamment une analyse fine du suivi des élèves ayant eu une scolarité « chaotique » (sortie puis retour vers le système scolaire, redoublement, etc)

### **Cela suppose aussi que soient régulièrement**

- créées des cartographies
- présentés aux personnels, par des experts ad hoc, un bilan de ces études
- débattues avec eux et avec les autorités locales compétentes (élus politiques, services sociaux, ...) des pistes d'explication et de remédiation

# Prévenir et remédier aux situations d'échec

La détection et la prise en charge des élèves en difficulté (scolaire comme sociale ou familiale) doivent être améliorées et facilitées.

**Pour cela, il est essentiel que :**

- chaque collège du département dispose d'au moins une infirmière et d'un CPE à temps plein,
- 2 emplois de COPsy TZR soient créés pour assurer les remplacements de courtes et moyennes durées et que le temps de présence des COPsy dans les établissements soit augmenté par les créations de postes nécessaires.
- le nombre de postes d'assistante sociale scolaire soit doublé afin de mieux prendre en charge les élèves en difficulté scolaire et leur entourage
- la politique des ZEP soit relancée en constituant un conseil de zone.
- soient créées des commissions de suivi associant l'administration, les infirmières et Assistantes Sociales scolaires, les CPE, les COPsy, les Profs principaux pour apporter des réponses collectives aux élèves les plus en difficulté. Il convient aussi de donner des décharges de service à ces personnels pour qu'ils aient le temps de se réunir.
- soient organisées, en concertation avec les municipalités, les associations périscolaires, le Conseil Général, les fédérations de parents d'élèves, des actions d'aide aux devoirs, de formation des parents, etc.
- soient mises en place des actions culturelles avec les moyens nécessaires.

## Impliquer les personnels

Il faut **redonner aux personnels l'envie d'être acteurs de leur établissement en améliorant les procédures de consultation démocratique**

Les ouvertures, fermetures, modifications des capacités d'accueil, etc, des formations (séries, langues, sections, etc.) doivent être réalisées après une réelle concertation avec les personnels dans les établissements, dans le département et au niveau académique, en toute connaissance de cause, bien en amont du moment des décisions. Les CA des EPLE et les CTPD doivent être consultés et entendus. Les bassins, qui n'ont aucune légitimité démocratique, doivent rester un lieu d'échanges entre chefs d'établissement et en aucun cas un lieu de décision.

## Valoriser le service public

Les atouts du service public doivent être valorisés, y compris par la presse, pour faire baisser le pourcentage d'élèves allant dans les établissements du privé et dans l'apprentissage.

## Solliciter un engagement fort des collectivités locales

**Le département** doit s'engager davantage

- Le budget de fonctionnement des collèges doit augmenter, les demandes de matériel supplémentaire auprès du Conseil Général doivent être adoptées par les C.A
- Face aux difficultés sociales et comportementales de certains élèves, le nombre d'éducateurs doit augmenter.

**La région** doit assumer son rôle et les conséquences de ses décisions

## **Les propositions du SNES de l'Yonne en réponse au rapport de l'inspection générale**

---

- Le budget de fonctionnement des lycées doit augmenter,
- La gratuité des manuels doit être assurée en concertation avec tous les personnels sans alourdir leur charge de travail
- Le fonctionnement des grandes cités scolaires doit être étudié et des solutions doivent être apportées pour assurer aux élèves une meilleure réussite.
- L'équipement informatique des lycées doit être amélioré, notamment pour l'enseignement général.